



Mairie de LANOBRE  
(Cantal)

## Compte rendu du Conseil Municipal du Vendredi 21 février 2020

Le vendredi 21 février deux mille vingt à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Jean-Jacques Vialleix, Maire.

**Présents :** BEYGNIER Nadia – BOURGEON François - CABIECES Carole – DIF Gérard – FARGE Patrice - LORENZO Pascal - MADELRIEUX Mélanie - RIBES Patrick - SERRE Marc - TARTAIER Didier - VIALLE Dominique - VIALLE Carole - VIALLEIX Jean-Jacques – VIZET Monique

**Absente :** GAY Patricia

**Secrétaire de séance :** DIF Gérard

### Ordre du jour :

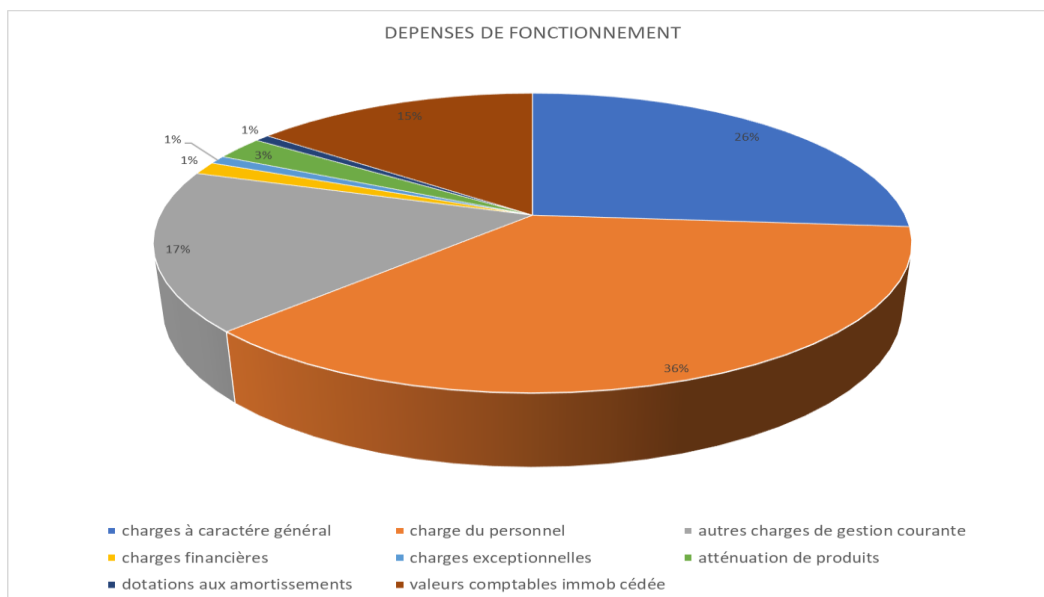
#### 1. Adoption procès-verbal de la séance du 13 décembre 2019.

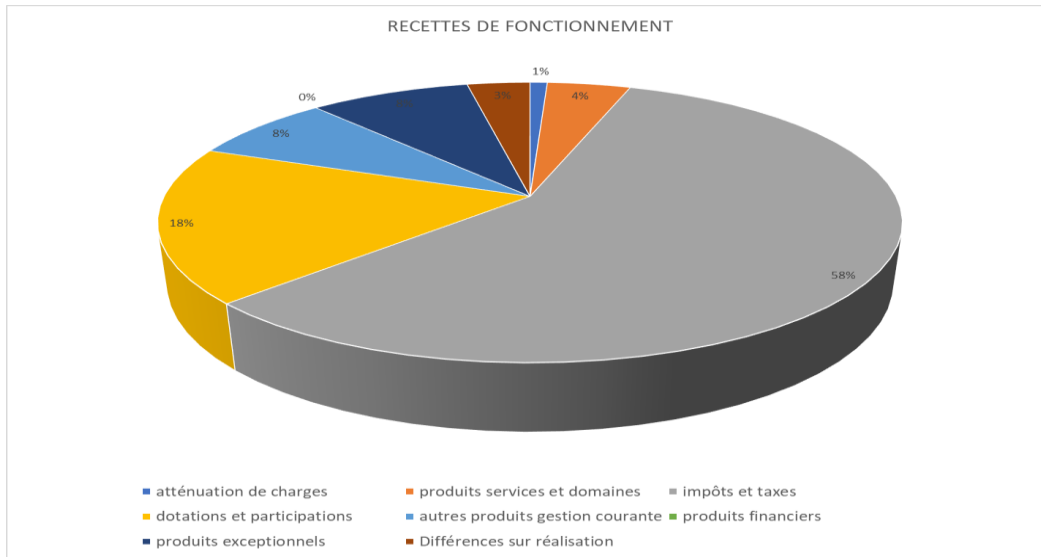
Le Procès-verbal de la séance du vendredi 13 décembre 2019 est adopté par le Conseil municipal.

#### 3. Comptes administratifs et comptes de gestion - Budget communal et budgets annexes 2019

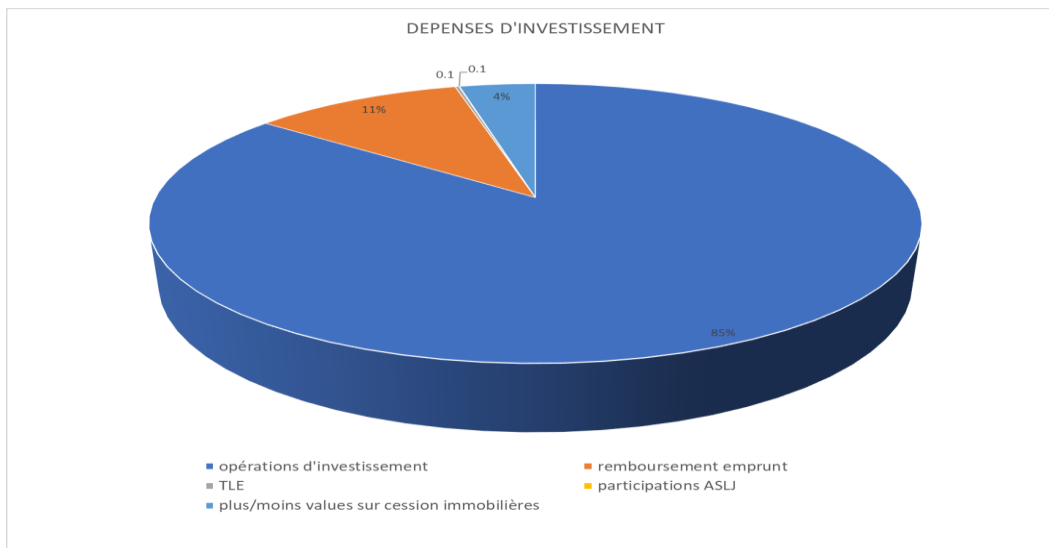
##### A- Compte Administratif 2019 du budget général

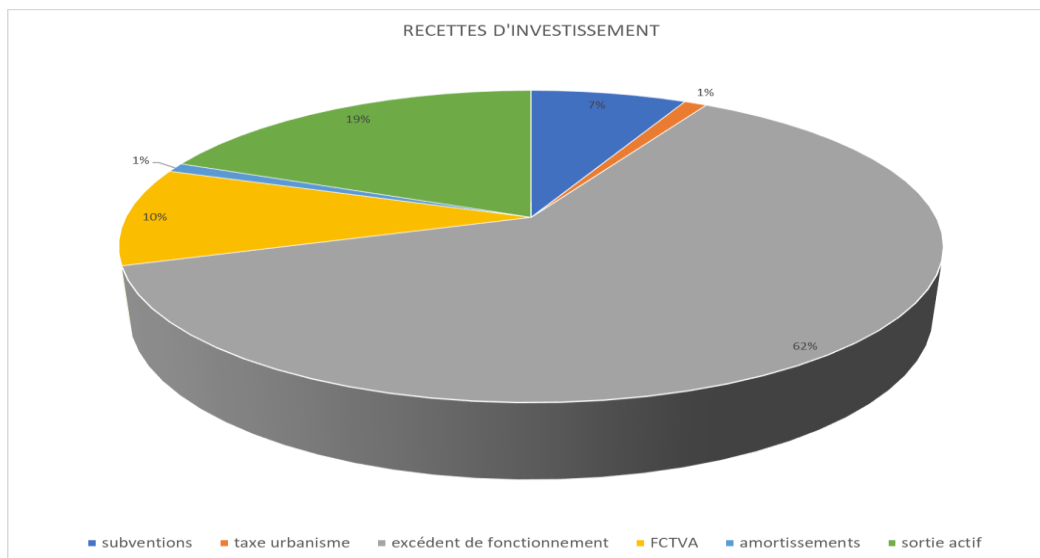
Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2019 proposé par M. le Maire pour le budget général de la commune. Il fait apparaître pour la section de fonctionnement un total de dépenses de 1 393 830.11 €, un total de recettes de 1 918 397.94 €, qui cumulées avec l'excédent de fonctionnement 2018 reporté génère un excédent de fonctionnement 2019 de 1 156 223.12 €.





En section d'investissement, le compte administratif fait apparaître un total de recettes de 1 079 240.27 € et 1 649 757.49 € de dépenses, générant un déficit d'investissement 2019 de 570 335.22 € qui cumulé avec l'excédent d'investissement 2018 reporté induit un résultat de clôture déficitaire de 200 179.30 €.





L'assemblée a également décidé de procéder au report en 2020 des Restes A Réaliser (RAR) pour un montant de 556 800 € 00 en dépenses, qui cumulé avec le déficit d'investissement laisse apparaître un résultat déficitaire 2019, pour la section d'investissement, de 756 979.30 €.

A la suite de l'adoption du compte administratif, le Conseil municipal a procédé à l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 pour le budget général de la commune d'un montant excédentaire de 1 156 223.12 € comme suit : couverture du besoin de financement pour 756 979.30 € et report du solde à la section de fonctionnement du budget 2020 soit 399 243.82 €.

#### B – Compte administratif du budget annexe Assainissement

Le Conseil municipal a ensuite adopté le compte administratif de l'exercice 2019 proposé par M. le Maire pour le budget annexe Assainissement. Il fait apparaître pour la section d'exploitation un total de dépenses de 64 384.84 €, un total de recettes de 63 997.10 €, qui cumulées avec l'excédent de fonctionnement 2018 reporté génère un excédent de fonctionnement 2019 de 12 539.77 €.

En section d'investissement, le compte administratif fait apparaître un total de recettes de 24 033.20 € et 18 910.20 € de dépenses, générant un excédent d'investissement 2019 de 5 122.80 € qui cumulé avec l'excédent d'investissement 2018 reporté induit un résultat de clôture excédentaire de 127 713.62 €.

Le Conseil municipal a procédé à l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 concernant le budget annexe Assainissement avec son report intégral en section de fonctionnement soit 12 539.77 €.

#### C - Compte administratif du budget annexe *Lotissement Les Gentiane Rue du Général Leclerc*

Le Conseil municipal a également approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2019 pour le budget annexe *Lotissement Les Gentiane*. Deux seules opérations ont été

enregistrées en recettes pour 56 031.70 € correspondant à la vente des 3 derniers lots pour 20 504.79 € et le versement d'une subvention du budget général de la commune, soit 35 526.91 €, afin d'équilibrer et solder ce budget.

Considérant que l'ensemble des dépenses et recettes ont été enregistrées, ce budget est clôturé.

#### D - Compte administratif du budget annexe Lotissement *Les Jardin de La Ganne Rue Charles de Gaulle*

Le Conseil municipal a également approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2019 pour le budget annexe Lotissement *Les Jardin de La Ganne*. La seule opération enregistrée, l'a été en dépenses pour 995.80 € correspondant aux premières facturations d'honoraires.

Ce budget laisse donc apparaître un déficit en section d'investissement d'un montant de 995.80 €.

Par ailleurs, le Conseil municipal déclare unanimement que la comptabilité communale est conforme avec les comptes de gestion 2019 du Receveur municipal pour le budget général et des budgets annexes.

### **2. Demande d'achat d'un terrain à *La Rochette* suite aux élections de la Section ;**

Dans le cadre de la demande d'acquisition d'un terrain situé au village de *La Rochette*, lecture est faite des résultats des élections de la Section.

Considérant que ce projet de vente a obtenu l'avis unanime des électeurs, le Conseil municipal donne son aval afin de procéder à la vente à M. et Mme Francis AFONSO d'une surface de terrain de 1 123 m<sup>2</sup> issue de la parcelle n° 2270 section C. Le prix de vente est fixé à 2.00 e le M<sup>2</sup>.

### **3. Demande d'achat d'un terrain au *Grancher* suite aux élections de la Section ;**

Monsieur le Maire donne également connaissance au Conseil municipal des résultats des élections de la section du Grancher concernant la demande d'acquisition par M. et Mme Henri JUIILLARD d'une partie de la parcelle n° 1680 section C (soit 1 121 M<sup>2</sup> environ) appartenant aux habitants de la section.

Ce résultat fait apparaître que ce projet a obtenu une nette majorité des votants (12 pour, 3 contre) mais pas l'accord de la moitié des électeurs inscrits (soit 12 électeurs sur 25 inscrits).

Considérant les éléments suivants :

- Une nette majorité des électeurs votants se sont prononcés favorablement,
- Nulle autre personne n'a demandé jusqu'alors à acquérir ce terrain,
- La libre circulation publique sera maintenue,
- M. Juillard effectue régulièrement l'entretien du terrain,

- Le projet de M. et Mme JUIILLARD serait d'aménager sur ce terrain un verger de différents fruitiers en lieu et place d'un espace facilement gagné par la lande (fougères et genêts),

Le Conseil municipal décide de donner son accord à la cession de ce terrain à M. et Mme JUIILLARD au prix de 2 € le m<sup>2</sup>.

Un arrêté préfectoral validera ou non ce projet de vente en fonction des éléments précités.

#### **4. Demande d'achat d'un terrain à Anglard ;**

L'assemblée valide la cession à Monsieur *Bernard TOURNADRE* d'un terrain situé au lieu-dit *Michal* autour du bâtiment à usage d'habitation et agricole (n° 468 section A) soit une surface d'environ 400 m<sup>2</sup>.

#### **5. Demande d'achat du terrain d'accès au pylône de radiotéléphonie ;**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société TDF sollicite la commune afin d'acquérir la parcelle AH 157 constituant l'accès au pylône de téléphonie situé à l'ancien stade Route de Val. TDF propose une acquisition pour un montant de 20 000.00 € net.

Il est rappelé que TDF loue à la commune depuis 2004, une surface de 247 m<sup>2</sup> sur l'ancienne parcelle AM 111 (parcelle AH 157 aujourd'hui) afin d'accueillir la station radiotéléphonie.

Le Conseil municipal donne un accord favorable à cette cession au prix proposé.

#### **6. Approbation statuts d'AGEDI**

Sont approuvés les nouveaux statuts du syndicat intercommunal AGEDI en charge de la mutualisation des services informatiques. Ces modifications lui permettent d'évoluer de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert.

#### **7. Convention avec le refuge animalier bortoï**

Une délibération est adoptée autorisant le renouvellement de la convention liant la collectivité avec le Refuge animalier bortoï sis ZA du Ruisseau Perdu 19110 Bort les Orgues pour un montant annuel de 0.70 € par habitants soit 1 022.70 € pour la collectivité.

#### **8. Adoption avenant à un bail emphytéotique de l'Office Public de l'Habitat**

La commune avait confié, en 2001, à l'Office Public de l'Habitat, la construction de trois pavillons sociaux rue de la Résistance, et ce dans le cadre d'un bail emphytéotique, moyennant la mise en place d'un prêt locatif aidé d'un montant de 272 437.21 €.

Afin d'optimiser la charge d'emprunt, le Conseil d'administration de l'office a décidé de proroger la durée de cet emprunt. La date d'expiration du bail initialement fixée au 30 juin 2051 serait donc reportée au 30 septembre 2052.

Afin d'entériner cette prorogation destinée à ajuster les dates d'emprunt et de bail, le Conseil municipal approuve la signature d'un avenant au bail emphytéotique.

## **10. Questions diverses**

### **- S.C.O.T. :**

Le S.C.O.T. (Schémas de Cohérence Territorial) Haut-Cantal-Dordogne a été approuvé et transmis au service de l'Etat pour validation définitive.

### **- Vitraux église :**

Il a été constaté des dommages sur les vitraux de l'église causé par des actes de malveillance. Un dossier est en cours afin d'en déterminer l'origine exacte et d'envisager des réparations.

### **- Ecole de Granges :**

Au vu des effectifs comptabilisés à l'école, l'Inspection d'Académie envisage de fermer une classe à la rentrée prochaine.

### **- Pôle santé :**

Les travaux sont sur le point de s'achever. La réception des travaux aura lieu début mars. Un médecin dentaire serait intéressé pour y implanter son activité.

La séance est clôturée à 21 h 30

\*\*\*\*\*